

10

**Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif aux missions de géomètre
topographe et établissement de plans**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 3162 en date du 28 mars 2006,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 4 septembre 2006,

Vu le procès verbal en date du 5 et 21 septembre 2006,

Vu le rapport en date du 28 septembre 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des services,

Vu le rapport en date du 28 septembre 2006, établi par le Directeur Général des services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la décision de la personne responsable des marchés de déclarer sans suite le marché.*
- de prendre acte qu'une nouvelle consultation est engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



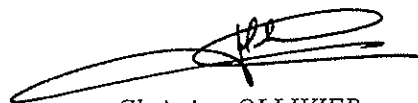
Maire de Puteaux

**Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif aux missions de géomètre
topographe et établissement de plans**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date 4 septembre 2006, vu le procès verbal en date des 5 et 21 septembre 2006, et le rapport établi le 28 septembre 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- de prendre acte de la décision de la personne responsable des marchés de déclarer sans suite le marché.*
- de prendre acte qu'une nouvelle consultation est engagée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.*

Le Directeur Général des Services



Christian OLLIVIER

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3162, en date du 28 mars 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif aux missions de géomètre topographe et établissement de plans et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 26 juin 2006. au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 29 juin 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 29 juin 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 4 septembre 2006,

Vu le procès verbal en date des 5 et 21 septembre 2006,

Vu le rapport en date du 28 septembre 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 28 septembre 2006, établi par le Directeur Général des Services,

DELIBERE

ARTICLE 1 *Il est pris acte de la décision de la personne responsable des marchés, de déclarer sans suite le marché relatif aux missions de géomètre topographe et établissement de plans.*

ARTICLE 2 *Le Maire est autorisé à faire procéder à une nouvelle consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.*

**Résultat de l'Appel d'Offres ouvert relatif aux missions de géomètre
topographe et établissement de plans**

En sa séance du 28 mars 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif aux missions de géomètre topographe et établissement de plans et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 26 juin 2006, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 29 juin 2006) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 29 juin 2006).

La Commission interne d'ouverture des plis de candidatures s'est réunie le 4 septembre 2006 afin de procéder à l'ouverture des plis reçus des sociétés :

TECHNIQUES TOPO

Cabinet M.H.O.A

SA FIT CONSEIL

S.E.L.A.R.L ROBIN et associés

SCP Bernard BARRERE mandataire (groupé avec AZIMUTH TOPO)

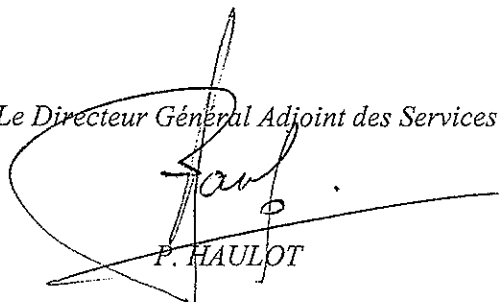
Cabinet DARNAUD GTA SA.

La Commission d'appel d'offres réunie en sa séance du 5 septembre 2006, a examiné la qualité et capacité des candidats à exécuter le marché, a décidé d'agrèer les candidatures et de procéder à l'ouverture de leur offre.

La Commission d'appel d'offres réunie en sa séance du 21 septembre 2006 a été informée que des renseignements complémentaires ont été portés à la connaissance des candidats, sans que le délai de remise des offres n'ait été prolongé.

Pour des motifs liés à l'égalité de traitement entre les candidats, la personne responsable des marchés a pris la décision de classer cette consultation et d'en relancer une autre sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec un bordereau des prix unitaires réactualisé.

Le Directeur Général Adjoint des Services



P. HAULOT